

Communiqué de presse : Le Medef refuse que les organisations syndicales aient un droit de regard dans la gestion de la garantie des salaires (AGS)

Hier soir, le 3 février 2020, avait lieu la troisième séance de négociation entre organisations patronales et syndicales visant à réécrire la convention liant l'Unedic et l'AGS, convention dénoncée en septembre 2019.

Cette dénonciation n'est pas anodine : elle intervient alors que deux plaintes au pénal ont été déposées contre X, visant l'ancienne direction de l'AGS ; alors que des soupçons d'abus de confiance et de corruption pèsent sur ce fonds ; alors que la Cour des comptes elle-même, dans un rapport non public de 2018, a dénoncé des zones d'ombre ; alors que les médias estiment que plus d'un milliard d'euros a été détourné.

Pour rappel, l'AGS, dite « garantie des salaires », assure les créances salariales (salaires, solde de tout compte, etc.) des salariés des entreprises en difficulté économique et en faillite. Ce fonds est géré uniquement par les organisations patronales, au motif qu'il est financé par une contribution patronale. L'Unedic, organisme paritaire qui rassemble l'argent destiné aux allocations chômage (contributions patronales et salariales d'assurance-chômage et participation de l'État sous forme fiscale), est responsable financièrement de l'AGS sans même avoir un droit de regard.

En clair, en cas de difficulté de l'AGS, l'Unedic est censée renflouer les caisses sur ses fonds propres. L'argent des allocations chômage permettrait aux employeurs qui licencient de se remplir les poches... On marche sur la tête !

Malgré les graves soupçons pesant sur l'AGS, malgré le fait que la loi tienne l'Unedic responsable financièrement de l'AGS, le patronat (Medef et CPME) refuse de faire la lumière sur les zones d'ombre. Et surtout, refuse une gestion paritaire, qui est pourtant nécessaire pour mettre fin aux malversations.

La CGT refuse de laisser le patronat continuer ces « petits arrangements entre amis » au détriment des travailleurs et des privés d'emploi.

La CGT revendique toute la place des organisations de salariés dans la direction de l'AGS pour y peser sur les orientations.

La CGT appelle la justice à faire toute la lumière sur les détournements au sein de l'AGS.

Montreuil, le 4 février 2020.